



## Les abus de fai comment agir

Par **Aseld**, le **02/02/2011** à **17:02**

Bonjour,

Ils existent un moyen d'intervenir très peu onéreux voir même gratuit Le nombre de victimes s des FAI grandi de plus en plus pourtant ces mêmes société ont été à chaque fois lourdement condamnées toutes les fois qu'un particulier s'est adressé à la justice. d'ailleurs dans son articles d'août 2010 UFC Qu choisir le démontre et regrette que les français ne se groupnt pas.

J'ai créé une association pour cela je suis prêt à expliquer à ceux qui le souhaite comment il peuvent réagir  
aseld.afep@free.fr